

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOLE**SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de membres : Afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 16 + 2 PROCURATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le 09 du mois de septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune pour respecter les règles de distanciation sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, GRANDO Daniel, LECTEZ Laurence, ALBALADEJO Joseph, FEDERICO Fatiha, ROUCOLLE Lilian, BOLASELL Claire-Marie, LAFFITE Patrick, SABARDEIL Manon, LIRONCOURT Agnès, COLARD Lionel

Absents ayant donné procurations : Charles LACROUX à Jean-Louis TORRES, Henri GERBOLES à Agnès LIRONCOURT

Absent : Anne-Marie RAMIREZ

Convocation le 05 septembre 2024.

Le quorum est atteint

Mme Valérie LISSARRE a été nommée secrétaire de séance

DEL n° 09202402 : APPROBATION SUBVENTION A L'ASSOCIATION ATAC OC

Monsieur le maire laisse la parole à Mme Aline Cogeze, 1^{ère} adjointe, qui expose au conseil la demande de subvention faite par l'association ATAC OC. Pour rappel l'association de Foot l'ATAC avait fusionné avec l'AFC. Cette fusion n'a pas fonctionné. L'ATAC a souhaité se désolidariser de l'AFC. L'association portera dorénavant le nom d'ATAC OC.

Lors du vote du budget primitif le conseil avait approuvé le versement de 1 400 € de subventions à l'AFC car les enfants de Corneilla faisaient partie de cette association du mois de janvier jusqu'au mois de juin. Pour aider l'ATAC à démarrer cette nouvelle année associative il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 700 € au profit de cette association.

Le Conseil Municipal, à la l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d'une subvention d'un montant de 700 € à l'association ATAC OC

**Extrait certifié conforme,
Le Maire,
C. MANAS**